

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 30 novembre 2023

OBJET : AFFAIRE N° 5.4

**Ouverture spéciale des crédits –
Section d'investissement 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Trente Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
M. MAURIN Jorris (Procuration donnée à M. PAUSE Daniel)
M. BOURGOGNE Pierre
M. AURE Yves
Mme DEPEHI Bernadette

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal -
M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 06 décembre 2023, que la convocation a été faite le 24 novembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 19.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_4-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Le Maire expose :

Au terme de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune de Trois-Bassins peut engager, liquider et mandater sur l'exercice 2024 des dépenses nouvelles d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 (hors restes à réaliser) en attendant l'adoption du budget primitif.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption qui devra intervenir pour l'exercice 2024 avant le 15 avril 2024.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante d'ouvrir par délibération spéciale les crédits suivants :

Budget principal :

Chapitre	Inscriptions (BP hors RAR +/- DM) 2023	Ouverture spéciale de crédits pour 2024
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	633 277,81	158 319,45
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	1 983 460,09	495 865,02
Chapitre 23 : immobilisations en cours	13 221 322,46	3 305 330,62
Total	15 838 060,36	3 959 515,09

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise l'ouverture par délibération spéciale les crédits comme indiqués dans les tableaux ci-dessus ;
- autorise le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire
Gertrude HOARAU


Le Maire
Daniel FAUSE


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20231130-de-301123-5_4-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023